

ADEESE

Procès-verbal | Assemblée générale de grève
Association des étudiantes et des étudiants de la Faculté des sciences de l'éducation
UQAM, Salle Marie-Gérin Lajoie (J-M400) le 9 octobre à 12h30.

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

Proposition : Que l'ouverture de l'assemblée soit à 12h59.

Dûment appuyée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

0.2 Animation, secrétariat et senti

Proposition : Que Benoit Allard, Alexandra Vaillant et Justine Grandmont tiennent respectivement l'animation, le secrétariat et le senti de la présente assemblée.

Dûment appuyée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à la majorité

0.3 Adoption de l'ordre du jour

Proposition :

0.0 Procédures d'ouverture

0.1 Ouverture

0.2 Animation, secrétariat et senti

0.3 Adoption de l'ordre du jour

0.4 Adoption du procès-verbal

1.0 Revendications

2.0 Nominations sur les instances

3.0 Grève

4.0 Élections

5. Traitement des avis de motion

6.0 Procédures de clôture

6.1 Questions à l'exécutif

6.2 Questions diverses

6.3 Levée

Dûment proposée
Dûment appuyée

Proposition d'amendement: Que le point grève soit en premier et qu'on décale le reste des points :

- 0.0 Procédures d'ouverture
- 0.1 Ouverture
- 0.2 Animation, secrétariat et senti
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal
- 1.0 Grève
- 2.0 Revendications
- 3.0 Nominations sur les instances
- 4.0 Élections
- 5.0 Traitement des avis de motion
- 6.0 Procédures de clôture
- 6.1 Questions à l'exécutif
- 6.2 Questions diverses
- 6.3 Levée

Dûment proposé
Dûment appuyé
Battue à majorité

Proposition d'amendement: Que le point grève soit en deuxième et qu'on décale le reste des points :

- 0.0 Procédures d'ouverture
- 0.1 Ouverture
- 0.2 Animation, secrétariat et senti
- 0.3 Adoption de l'ordre du jour
- 0.4 Adoption du procès-verbal
- 1.0 Revendications
- 2.0 Grève
- 3.0 Nominations sur les instances
- 4.0 Élections
- 5.0 Traitement des avis de motion
- 6.0 Procédures de clôture
- 6.1 Questions à l'exécutif
- 6.2 Questions diverses
- 6.3 Levée

Dûment proposé
Dûment appuyé
Amendement battu à la majorité

Retour sur la proposition principale

Proposition adoptée à la majorité

0.4 Adoption des procès-verbaux

Proposition : Que l'on adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 26 septembre 2018.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition adoptée à la majorité

1.0 Revendications

Proposition 1.1

Que l'ADEESE se positionne en faveur de la gratuité du transport en commun.

Que L'ADEESE se positionne en faveur de la démocratisation du cyclisme comme moyen de transport urbain sain, écologique et à moindre coûts.

Que l'ADEESE offre une subvention annuelle de 500\$ à l'atelier de vélo communautaire uquamien BQAM

Dûment proposée
Dûment appuyée

Proposition privilégiée de scission : Qu'on scinde les 3 Que et qu'on les traite dans l'ordre chronologique.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition de scission battue à majorité

Retour sur la proposition principale :

Proposition adoptée à la majorité

Proposition 1.2

Considérant le dépôt imminent d'un projet de loi par la CAQ, formant désormais un gouvernement majoritaire sur l'interdiction de port signes religieux pour les personnes en situation d'autorité, dont les enseignant.e.s;

Considérant que le racisme d'État et les oppressions structurelles qui en découlent sont inacceptables;

Considérant que ce projet ne fait qu'alimenter la division et la haine, en particulier l'islamophobie, en détournant toute réflexion cohérente sur l'état actuel du système d'éducation;

Considérant les positions de l'ADEESE contre le colonialisme, le racisme et la haine, et en faveur d'une société sans frontière et inclusive.

Que l'ADEESE se dote d'une position ferme contre tout projet de loi, clause, règlement, politique interne, etc., qui prône la discrimination sur la base de l'appartenance religieuse, ou de n'importe quelle oppression systémique.

Que l'ADEESE affiche publiquement sa solidarité avec les enseignant.e.s concerné.e.s.

Que conséquemment, l'ADEESE s'engage à défendre les membres qui pourront être discriminé.e.s par de telles politiques, dans le cadre de leur formation, incluant les stages.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition adoptée à la majorité

Proposition privilégiée d'ajournement : Qu'on lève l'assemblée à 14h pour pouvoir procéder à une levée de cours et qu'on reprenne l'assemblée générale à 14h45.

Dûment proposée
Dûment appuyée

Proposition d'amendement : Qu'on change «14h45» par «14h30».

Dûment proposé
Dûment appuyé
Amendement adopté à la majorité

Retour sur la proposition principale telle qu'amendée une fois et qui se lit comme suit :

Qu'on lève l'assemblée à 14h pour pouvoir procéder à une levée de cours et qu'on reprenne l'assemblée générale à 14h30.

Proposition adoptée à la majorité

Reprise de l'assemblée à 14h30 heures

Demande de la question préalable

Dûment proposée

Dûment Appuyée

Adoptée à la majorité

Proposition 1.3

Considérant que les milieux de stage soient mis de côté par la proposition de la nouvelle mouture de la Politique 16, malgré la place importante qu'ils peuvent occuper lors d'un cursus universitaire;

Considérant que la sécurité des étudiant.es doit être assurée dans toutes les sphères de leur formation;

Considérant que l'ADEESE revendique déjà l'inclusion des stagiaires dans la loi sur les normes du travail en partie pour que ces dernier.ère.s aient accès aux mêmes protections face aux violences sexuelles que n'importe quel corps professionnel;

Considérant que la dernière revendication n'est toujours pas atteinte;

Que l'ADEESE incite l'UQAM à inclure les stagiaires dans la nouvelle mouture de la Politique 16.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition 1.4

Considérant la lutte pour la reconnaissance du travail étudiant mené par l'ADEESE et ses modulaires;

Considérant qu'une part considérable des membres de l'ADEESE sont impliqués dans des activités d'assistantat de recherche;

Considérant que des politiques (N°36, art. 51 et 6.2) et chartes (des droits des étudiant.e.s de l'UQAM) énoncent clairement que la contribution et les droits intellectuels des étudiant.e.s à des travaux de recherche doit être reconnue;

Considérant que l'UQAM énonce clairement dans ces politiques qu'elle s'engage à défendre les droits des étudiant.e.s

Considérant que certains organismes subventionnaires omettent d'inscrire les noms des étudiant.e.s ayant contribué aux rapports finaux de projet de recherche pour la publication;

Que l'ADEESE se positionne, par la signature et la diffusion massive de cette lettre ainsi que par la recherche d'organismes, de comités et de groupes signataires, pour la

reconnaissance du travail étudiant par les instances universitaires et organismes subventionnaires.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition adoptée à la majorité

2.0 Nominations aux instances

Proposition : Qu'on adopte en bloc la liste des personnes qui siégeront à ces instances.

Conseil Académique de la Faculté des Sciences de l'Éducation (CAFSE)

- Emmanuelle Boisvert Premier cycle
- Jade Boudreau Premier cycle
- Ève Gladu cycles supérieurs

Comité des Programmes de Formation à l'Enseignement (CPFE)

- Stéphanie Thibodeau

Comité des Études de la Faculté des Sciences de l'Éducation (CEFSE)

- Médéric Lauzon premier cycle
- Amélie Vallières cycles supérieurs
- Charles-Antoine Goulet substitut

Comité de la Recherche de la Faculté des Sciences de l'Éducation (CRFSE)

- Hugo G Lapierre cycles supérieurs

Comité de la vie étudiante (CVE)

- Emmanuelle Boisvert
- Charles-Antoine Goulet (substitut)

Comité des usagers des Services à la vie étudiante (CUSVE)

- Ashley Law

Comité de reconnaissance des groupes étudiants

- Raphaëlle Vallières

Comité paritaire de financement des subventions des projets étudiants

- Raphaëlle Vallières

Comité institutionnel d'application de la politique environnementale

- Camélia Granchamps-Lapointe

Commission des Études

- Raphaëlle Vallières

Comité institutionnel contre le harcèlement sexuel
- Charlotte Studer

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition adoptée à la majorité

3.0 Grève

Proposition privilégiée de plénière : Qu'on tienne une plénière de 45 minutes dont le sujet sera la grève.

Dûment proposée
Dûment Appuyée

Proposition d'amendement : Qu'on change «45 minutes» par «30 minutes».

Dûment proposé
Dûment Appuyé
Amendement adopté à la majorité

Retour la proposition principale amendée une fois et qui se lit comme suit :

Qu'on tienne une plénière de 30 minutes dont le sujet sera la grève.

Proposition d'amendement : Qu'on restreigne les tours de paroles à deux minutes par personne pour la durée de la plénière.

Dûment proposé
Dûment appuyé
Amendement adopté à la majorité

Retour sur la proposition principale amendée deux fois et qui se lit comme suit :

Qu'on tienne une plénière de 30 minutes dont le sujet sera la grève et qu'on restreigne les tours de paroles à deux minutes par personne pour la durée de la plénière.

Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition : Qu'on prolonge la plénière de 15 minutes.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition adoptée à la majorité.

Proposition : Qu'on termine les tours de paroles.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition adoptée à la majorité.

Proposition 3.1

Considérant la campagne pour la rémunération de tous les stages à tous les niveaux d'étude qui a cours depuis deux ans, notamment à Montréal, en Outaouais, à Sherbrooke, à Québec et à Trois-Rivières;

Considérant l'ultimatum lancé au gouvernement par l'ADEESE, l'Association facultaire des étudiantes et étudiants de sciences humaines (AFESH) de l'UQAM, l'association des étudiant.e.s en enseignement secondaire à l'UQAM (AMÉBES), l'association des étudiant.e.s aux cycles supérieurs en éducation de l'UQAM, l'association étudiante de travail social de l'UQAM, l'association des étudiant.e.s prégradué.e.s de philosophie de l'université Laval, le cégep du Vieux-Montréal, le cégep Marie-Victorin, le Cégep de St-Laurent, le Cégep de Sherbrooke, le Regroupement des étudiants et étudiantes en travail social de l'Université du Québec en Outaouais (REETS-UQO), l'association des étudiant.e.s du module d'éducation de l'UQO et l'Association des étudiantes sages-femmes du Québec (AESFQ) afin que soit mis en place un programme de rémunération de tous les stages; ultimatum culminant avec une grève générale illimitée à l'hiver 2019;

Considérant la nécessité de maintenir la pression sur le gouvernement nouvellement formé;

Considérant que ce sont les journées de grèves tenues jusqu'à maintenant qui ont contraint le gouvernement à mettre en place une mesure budgétaire afin de compenser le stage final en enseignement;

Considérant que la mesure adoptée dans le dernier budget provincial afin de compenser le stage final en enseignement a pour objectif de diviser le mouvement pour la rémunération des stages et constitue une solution peu coûteuse pour le gouvernement sans répondre à la revendication du mouvement, soit la rémunération de l'ensemble des stages pour toutes les disciplines et à tous les niveaux d'étude;

Considérant qu'il n'y a aucune garantie que cette mesure soit maintenue dans le prochain budget;

Considérant que la mesure ne concerne que les stagiaires du stage final en enseignement alors que les étudiantes et étudiants en enseignement doivent compléter des centaines d'heures de stages dans les trois premières années de leur formation et que le montant de la bourse est le même peu importe la durée du stage final ce qui maintient un traitement injuste entre les stagiaires;

Considérant que les étudiantes et étudiants en développement de carrière n'ont pas accès à cette mesure;

Que l'ADEESE poursuivre la mobilisation de ses membres en faveur de la rémunération de tous les stages à tous les niveaux d'étude.

Que l'ADEESE tienne une semaine de grève du 19 au 23 novembre inclusivement, dans une perspective d'escalade des moyens de pression.

Que l'ADEESE mobilise les membres de l'association afin de participer à l'organisation des activités lors de la journée d'actions décentralisée du 21 novembre.

Que, dans une perspective d'élargissement, l'ADEESE mobilise des membres afin de participer aux tournées de mobilisation dans les autres régions et campus.

Que l'ADEESE communique avec les différents départements afin de les prévenir de la grève à venir et de s'assurer qu'aucun.e stagiaire en grève ne sera menacé.e ou pénalisé.e d'une quelconque manière.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Proposition privilégiée de scission : Qu'on scinde la proposition comme suit et qu'on la traite dans l'ordre présenté.

Bloc 1

Que l'ADEESE poursuivre la mobilisation de ses membres en faveur de la rémunération de tous les stages à tous les niveaux d'étude.

Que l'ADEESE mobilise les membres de l'association afin de participer à l'organisation des activités lors de la journée d'actions décentralisée du 21 novembre.

Que, dans une perspective d'élargissement, l'ADEESE mobilise des membres afin de participer aux tournées de mobilisation dans les autres régions et campus.

Que l'ADEESE communique avec les différents départements afin de les prévenir de la grève à venir et de s'assurer qu'aucun.e stagiaire en grève ne sera menacé.e ou pénalisé.e d'une quelconque manière.

Bloc 2

Que l'ADEESE tienne une semaine de grève du 19 au 23 novembre inclusivement, dans une perspective d'escalade des moyens de pression.

Dûment proposée

Dûment appuyée

Appel de la décision de l'animation de la recevabilité de la proposition de scission.

Appel adopté à la majorité

Scission rejetée par l'assemblée

Retour sur la proposition principale 3.1 :

Proposition de scission 2: Qu'on scinde la proposition comme suit et qu'on la traite dans l'ordre présenté.

Bloc 1

Que l'ADEESE poursuivre la mobilisation de ses membres en faveur de la rémunération de tous les stages à tous les niveaux d'étude.

Que l'ADEESE mobilise les membres de l'association afin de participer à l'organisation des activités lors de la journée d'actions décentralisée du 21 novembre.

Que, dans une perspective d'élargissement, l'ADEESE mobilise des membres afin de participer aux tournées de mobilisation dans les autres régions et campus.

Bloc 2

Que l'ADEESE communique avec les différents départements afin de les prévenir de la grève à venir et de s'assurer qu'aucun.e stagiaire en grève ne sera menacé.e ou pénalisé.e d'une quelconque manière.

Que l'ADEESE tienne une semaine de grève du 19 au 23 novembre inclusivement, dans une perspective d'escalade des moyens de pression.

Dûment proposée

Dûment adoptée

Proposition privilégiée de scission battue à la majorité

Retour sur la proposition principale 3.1 :

Proposition d'amendement: Qu'on change « grève » par « semaine d'actions » dans la phrase suivante : « Que l'ADEESE tienne une semaine de grève du 19 au 23 novembre inclusivement, dans une perspective d'escalade des moyens de pression. »

Appel de la décision de l'animation de la recevabilité de l'amendement pour dénaturation de la proposition.

Appel adopté à la majorité

Amendement rejeté par l'assemblée

Retour sur la proposition principale 3.1 :

Proposition d'amendement: Que l'ADEESE reconnaisse l'importance pour ses membres de s'exprimer selon l'évolution de la situation en temps de grève et que, par conséquent, dans l'optique de l'escalade des moyens de pression, l'ADEESE valorise une succession de grèves limitées plutôt que l'adoption d'une GGI à l'hiver 2019.

Dûment proposée
Dûment adoptée

La question préalable est demandée et appuyée
Question préalable adoptée au 2/3.

Amendement battu à la majorité

Retour sur la proposition principale 3.1 :

La question préalable est demandée et appuyée
Question préalable adoptée au 2/3.

Proposition principale adoptée à la majorité

4.0 Élections annuelles

Proposition : Que René Delvaux, président d'élection, anime le point « Élections annuelles » et que la procédure électorale soit la suivante :

Que chaque candidat-e dispose d'une période de 3 minutes pour présenter sa candidature à l'assemblée suivie d'une période de questions-réponses de 7 minutes. À la suite de la présentation de tous-tes les candidat-e-s pour un même poste, ils et elles quittent la salle pour une période de 10 minutes durant lesquelles l'assemblée peut intervenir sur les candidatures.

Que Louis-Simon Besner et René Delvaux soient scrutateurs pour cette élection.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition adoptée à la majorité

Pour le poste de responsable aux affaires universitaires sur le conseil exécutif, la candidature de **Macha Dameus** est reçue par l'assemblée générale.

Élue à majorité

Pour le poste de responsable aux affaires financières et administratives sur le conseil exécutif, la candidature de **Charlotte Studer** est reçue par l'assemblée générale.

Élue à majorité

Pour le poste de responsable à la vie étudiante sur le conseil exécutif, la candidature de **Marianne Bourgeois** est reçue par l'assemblée générale.

Élue à majorité

Pour le poste de responsable à la recherche sur le conseil exécutif, la candidature de **Jérémy Paradis** est reçue par l'assemblée générale.

Élu à majorité

Pour le poste de responsable aux communications et à la mobilisation sur le conseil exécutif, la candidature de **Stéphanie Delmas** est reçue par l'assemblée générale.

Élue à majorité

Pour le poste d'administratrice de premier cycle sur le conseil d'administration, la candidature de **Marie-Aimée Lacombe** est reçue par l'assemblée générale.

Élue à majorité

Pour le poste d'administratrice de premier cycle sur le conseil d'administration, la candidature de **Laurence Robichaud** est reçue par l'assemblée générale.

Élue à majorité

Pour le poste d'administrateur des cycles supérieurs sur le conseil d'administration, la candidature de **Jean-Michael Bérubé** est reçue par l'assemblée générale.

Élu à majorité

5.0 Traitement des avis de motion

Traitement de l'avis de motion #1

Que l'on amende les sections «6.2 Pouvoirs et devoirs» et «6.3 Composition» du chapitre 6 «Conseil intermodulaire» des règlements généraux actuels de l'ADEESE-UQAM afin qu'ils se lisent comme suit :

6.2. Pouvoir et devoirs

Au même titre que le Conseil exécutif ne s'ingère pas dans les affaires des associations de programme, le Conseil intermodulaire n'a pas le pouvoir d'imposer des sanctions au Conseil exécutif, mais peut convoquer une assemblée générale à cette fin. Il a pour fonctions de :

- a) voir à l'application des mandats de l'Assemblée générale ;
- b) élaborer des plans d'action communs aux associations de programme de la Faculté, notamment sur les enjeux pédagogiques et académiques ;
- c) assurer une coordination entre les associations de programme de la Faculté;
- d) s'assurer de la viabilité des associations de programme de la Faculté ;
- e) veiller au maintien des communications entre les associations de programme de la Faculté et l'Association;
- f) coordonner la mise en œuvre des plans d'action de l'ADEESE-UQAM dans l'ensemble des programmes de la Faculté ;
- g) recevoir les procès-verbaux des précédentes rencontres du Conseil intermodulaire ;

- h) faire le suivi des dossiers académiques et universitaires en cours, d'y réfléchir communément et d'en faire les rapports aux autres délégués.es, aux associations modulaires, à l'ADEESE et à l'Interfac.
- i) recevoir le bilan des activités, des événements spéciaux organisés par l'ADEESE-UQAM ou des instances auxquelles l'Association participe ;
- j) adopter le rapport annuel de l'ADEESE-UQAM ;
- k) créer des comités spéciaux avec des mandats précis pour répondre à des besoins spécifiques ;
- l) s'assurer du bon fonctionnement du Conseil exécutif et du Conseil d'administration en faisant des recommandations ;
- m) pourvoir à titre intérimaire à toute vacance au sein du Conseil exécutif, tout en considérant à cette fin les recommandations qui émanent de celui-ci ;
- n) suspendre, dans des circonstances jugées exceptionnelles et graves, aux deux tiers (2/3) une membre du Conseil exécutif ou du Conseil d'administration d'ici à ce que l'Assemblée générale se prononce sur sa destitution.

6.3. Déléguées

Le Conseil intermodulaire se compose des déléguées suivantes : une (1) représentante de chacune des associations de programmes, trois (3) exécutantes du Conseil exécutif, dont les responsables aux affaires internes et aux affaires universitaires, une (1) déléguée nommée au Comité des études, une (1) déléguée nommée au Conseil académique et la déléguée à la Commission des études. Si une association est représentée par plus d'une déléguée, une seule d'entre elles dispose d'un droit de vote sous le principe « d'une association, un vote ».

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition adoptée à l'unanimité

Proposition privilégiée de fermeture : Que la fermeture de l'assemblée générale soit à 17h19.

Dûment proposée
Dûment appuyée
Proposition adoptée à l'unanimité